

A.E.I RESINE

**Société à responsabilité limitée
au capital de 15 000 euros
Siège social : 363 avenue de la Curiaz
73290 LA MOTTE SERVOLEX
813 244 548 RCS CHAMBERY**

**COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2024**

Approuvés par l'associée unique en date du 30 juin 2025

Certifié conforme
La Gérance

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'U' followed by a long horizontal stroke that curves upwards at the end.

Désignation de l'entreprise : SARL AEI RESINE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12							
Adresse de l'entreprise : 363 AVENUE DE LA CURIAZ		Durée de l'exercice précédent * 12							
Numéro SIRET * 8 1 3 2 4 4 5 4 8 0 0 0 1 8		Néant ☐ *							
		Exercice N, clos le, 31122024							
		N-1 31122023							
		Brut 1							
		Amortissements, provisions 2							
		Net 3							
		Net 4							
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC					
		Frais de développement*	CX	CQ					
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AC					
		Fonds commercial (1)	AH	AI					
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK					
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (2)	Terrains	AN	AC					
		Constructions	AP	AC					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	16 337	AS	10 767	5 570	5 166	
		Autres immobilisations corporelles	AT	85 932	AU	66 192	19 740	25 791	
		Immobilisations en cours	AV		AW				
		Avances et acomptes	AX		AY				
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
			Autres participations	CU		CV			
			Créances rattachées à des participations	BB		BC			
			Autres titres immobilisés	BD		BE			
			Prêts	BF	1 200	BG		1 200	1 500
			Autres immobilisations financières *	BH	4 513	BI		4 513	4 474
TOTAL (II)		BJ	107 982	BK	76 959	31 023	36 931		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	92 489	BM		92 489	14 340	
		En cours de production de biens	BN	114 688	BO		114 688	69 039	
		En cours de production de services	BP		BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS				
		Marchandises	BT		BU				
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW				
	CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	491 860	BY	12 812	479 048	290 339	
		Autres créances (3)	BZ	119 971	CA		119 971	31 172	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC				
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE				
		Disponibilités	CF	143 017	CG		143 017	316 585	
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	329	CI		329	4 235	
TOTAL (III)		CJ	962 354	CK	12 812	949 542	725 709		
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW							
Primes de remboursement des obligations (V)		CM							
Ecarts de conversion actif * (VI)		CN							
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1 070 336	1A	89 771	980 565	762 639		
Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP		1 200	(3) Part à plus d'un an : CR		
Clause de réserve de propriété : *		Immobili-		Stocks :		Créances :			
sations :									

Désignation de l'entreprise SARL AEI RESINE			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 15 000)	DA	15 000	15 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 500	1 500
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	116 782	96 105
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	93 046	160 678
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	226 328	273 282
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		3 551
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	252 346	4 624
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	423 752	396 179
	Dettes fiscales et sociales	DY	77 789	82 654
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	350	350
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		2 000
TOTAL (IV)	EC	754 237	489 357	
	Ecart de conversion passif *	ED		
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	980 565	762 639	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	754 237	489 357
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont établis en conformité avec les règles et méthodes comptables découlant des textes légaux et réglementaires applicables en France. Ils respectent en particulier les dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par les règlements ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015 et ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016 ainsi que des recommandations et observations de l'Autorité des Normes Comptables relatives à la prise en compte des conséquences de l'événement Covid-19 dans les comptes et situations établis à compter du 1er janvier 2020, publiées le 18 mai 2020 et mises à jour le 3 juillet 2020.

Le bilan de l'exercice présente un total de **980 565 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 667 845 euros** et un total **charges** de **1 574 799 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **93 046 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2024** et finit le **31/12/2024**.
Il a une durée de **12** mois.

I. EVENEMENTS MARQUANTS DE LA PERIODE:

Néant

Continuité d'exploitation

A la date de l'arrêté des comptes, l'entreprise estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

II. REGLES ET METHODES COMPTABLES:

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation (cf précisions ci-dessus)
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La méthode retenue pour le traitement des frais d'acquisitions des différentes catégories d'actifs n'a pas été définie en l'absence de frais entrant dans le cadre de l'option sur cet exercice.

Seules les informations significatives sont renseignées.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Règles et Méthodes Comptables

Immobilisations

Corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Financières :

La valeur brute des titres de participation est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. La valeur d'inventaire est calculée selon différentes méthodes prenant en compte les perspectives d'avenir de chaque société. Aucune dépréciation des titres de participation n'a été constatée.

Amortissements :

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

- Construction: 10 à 50 ans
- Agencement des constructions: 10 à 20 ans
- Installations techniques: 5 à 10 ans
- Matériel et outillage industriel: 5 à 10 ans
- Installations générales, agencements et aménagements divers: 10 ans
- Mobilier: 8 à 10 ans
- Matériel de bureau: 5 à 10 ans
- Site internet: 5 ans
- Matériel de transport: 4 à 5 ans
- Matériel informatique: 3 ans

Lorsqu'une immobilisation corporelle a des composants significatifs ayant des durées d'utilisation différentes de la structure, ces derniers sont comptabilisés et amortis séparément. Aucun composant significatif n'a été identifié et individualisé.

Base amortissable :

La base amortissable est déterminée à partir de la valeur d'achat des biens, car la société ne dispose pas d'élément permettant de connaître précisément une valeur résiduelle.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou suivant la méthode du dernier prix d'achat connu.

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Règles et Méthodes Comptables

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Provisions pour risques et charges

La direction de la société comptabilise des dotations aux provisions pour risques et charges afin de faire face aux risques connus à la clôture de l'exercice et selon la probabilité de leurs réalisations.

L'évaluation de ces provisions effectuées est basée sur les trois conditions de fonds suivantes :

- la perte ou la charge est nettement précisée
- la perte ou la charge est probable
- la probabilité de la perte ou de la charge résulte d'événements en cours à la clôture de l'exercice

III- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE:

Néant.

IV- AUTRES INFORMATIONS :

Néant.

A.E.I RESINE

**Société à responsabilité limitée
au capital de 15 000 euros
Siège social : 363 avenue de la Curiaz
73290 LA MOTTE SERVOLEX
813 244 548 RCS CHAMBERY**

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 30 JUIN 2025

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2024

DEUXIEME DÉCISION

L'Associée Unique approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 93 045,77 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	93 045,77 euros
A titre de dividende global à l'Associée Unique Soit 40,00 euros par part	60 000,00 euros
Le solde	33 045,77 euros

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 149 827,99 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 60 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement le 30 juin 2025.

Conformément à la loi, l'Associée Unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- Exercice clos le 31 décembre 2021 :
80 000,00 euros, soit 53,33 euros par titre
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 80 000,00 euros



- Exercice clos le 31 décembre 2022 :
120 000,00 euros, soit 80,00 euros par titre
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 120 000,00 euros

- Exercice clos le 31 décembre 2023 :
140 000,00 euros, soit 93,33 euros par titre
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 140 000,00 euros

Certifié conforme
La Gérance

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'G' followed by a horizontal line extending to the right.